RENOUVELLEMENT INSTANCE AMF 2 ok_Mise en page 1 03/08/2017 14:48 Page1

AMF
ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE
ET DES PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ

AMF - 41, quai d'Orsay, 75343 Paris cedex 07. www.amf.asso.fr

100e CONGRÈS DES MAIRES
ET DES PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ DE FRANCE
PARIS · NOVEMBRE 2017

Renouvellement des instances statutaires de l'AMF

AMF
ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE
ET DES PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ

RENOUVELLEMENT INSTANCE AMF 2 ok_Mise en page 1 03/08/2017 14:48 Page2

Renouvellement des instances statutaires de l'AMF..

Lors du 100e Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France qui se tiendra au parc des expositions de la porte de Versailles à Paris, du 21 au 23 novembre 2017, les adhérents de l'AMF seront appelés à élire le Président, les membres du Bureau et ceux du Comité directeur de l'association, conformément à ses statuts.

Contrairement aux votes effectués lors de l'Assemblée générale (quitus financier par exemple) qui sont fait à main levée par les adhérents présents, ceux concernant le renouvellement des organes statutaires de l'AMF (Président, Bureau et Comité directeur), se font de manière dématérialisée lors du Congrès, au cours de la séquence dédiée,

a. soit par l'adhérent lui-même, sur place, dans la salle réservée à cet effet, à l'aide de machines à voter comme c'est l'usage à l'AMF depuis 15 ans déjà ou à distance, de n'importe quel endroit, à l'aide d'un outil connecté à l'Internet (smartphone, tablette, ordinateur, etc.) via le site de l'AMF (www.amf.asso.fr) ;

b. soit par représentation/pouvoir, dans ce cas pour les opérations de vote se déroulant en salle de vote uniquement.

Ainsi, vous trouverez dans le dossier électoral ci-après :

- Les modalités pratiques des élections : où, quand et comment voter ?
- La profession de foi du candidat à la présidence de l'AMF.
- La liste candidate pour le Bureau.
- La liste candidate pour le Comité directeur.
- La liste des Présidents des associations départementales, membres de droit du Comité directeur.

1. VOTE DE L'ADHÉRENT EN PERSONNE

1.1 Qui peut voter ?

Seul l'adhérent à jour de cotisation, inscrit ou non au Congrès, peut voter.

1.2 Où, quand et comment voter ?

L'adhérent qui vote en personne peut le faire :

- En salle de vote, située au rez-de-chaussée du pavillon 5 du parc des expositions de la porte de Versailles, à l'aide des machines de vote qui s'y trouveront, le mercredi 22 novembre 2017, de 9h00 à 16h00. Dans ce cas, seule une pièce d'identité est nécessaire.
- A distance, de n'importe quel endroit à l'aide de tout outil connecté à l'Internet (smartphone, tablette, ordinateur, etc.) via le site de l'AMF (www.amf.asso.fr) à l'aide des identifiants et mots passe figurant en première page du dossier d'inscription au Congrès dans le cartouche titré « CODE ELECTION », à la condition d'avoir suivi la procédure d'inscription à cette modalité de vote (voir « Procédure d'inscription au vote à distance » ci-dessous). Afin de tenir compte du décalage horaire des collectivités d'outre-mer, le vote à distance sera ouvert pour tous les adhérents inscrits à cette modalité dès le mardi 21 novembre à 18h00, jusqu'au mercredi 22 novembre à 15h30. Un SMS d'alerte informera les adhérents inscrits au vote à distance de l'ouverture et de la fermeture de la séquence électorale.

1.3 Procédure d'inscription au vote à distance

L'adhérent souhaitant voter à distance doit préalablement informer l'AMF de son choix qui l'inscrira sur la liste électorale concernée.

Pour ce faire, à l'aide de l'identifiant individuel et du mot de passe figurant dans le cartouche de la première page du dossier d'inscription et titré « CODE ELECTION », l'adhérent doit :

1. télécharger sur l'espace dédié au renouvellement des instances du site Internet de l'AMF (www.amf.asso.fr), rubrique « 1. Voter par Internet », le formulaire concerné personnalisé avec les informations de l'adhérent,

2. l'imprimer,

3. le signer,

4. y apposer le cachet de sa collectivité et

RENOUVELLEMENT INSTANCE AMF 2 ok_Mise en page 1 03/08/2017 14:48 Page4

5. le retourner par voie postale impérativement et ce avant le 7 novembre 2017 (cachet de la poste faisant foi) à l'AMF, Service Congrès – 41, quai d'Orsay – 75343 Paris cedex 07.

Attention, seul le modèle de formulaire d'inscription au vote à distance téléchargeable sur le site Internet de l'AMF et dument établi selon la procédure ci-dessus sera admis.
Celui-ci réceptionné dans les temps et valablement enregistré, le choix de l'adhérent de voter à distance deviendra définitif et exclusif de toute autre modalité de vote.

2. VOTE PAR REPRÉSENTATION OU POUVOIR

L'adhérent qui le souhaite peut se faire représenter ou donner pouvoir pour l'ensemble des opérations de vote qui se dérouleront lors du Congrès. Cependant, le choix d'une telle modalité exclue la possibilité du vote à distance, la présence physique de la personne déléguée ou porteuse du pouvoir s'imposant pour exprimer le ou les suffrages qui lui sont ainsi attribués.

2.1 Vote par représentation

Le formulaire d'inscription au Congrès permet à l'adhérent qui ne vient pas au Congrès, de s'y faire représenter,

- soit par un adjoint ou un conseiller municipal de sa commune pour un maire,
- soit par un vice-président ou un délégué communautaire pour un président d'EPCI.

Cette désignation nominative vaut pouvoir pour l'ensemble des opérations de vote qui se dérouleront lors du Congrès, tant celles dématérialisées pour l'élection des instances statutaires, mais en salle de vote uniquement, que pour celles à mains levée se déroulant en Assemblée générale.
Une fois cette désignation enregistrée par l'AMF, il ne sera plus possible d'opter pour une autre modalité d'expression des suffrages.

2.2 Vote par pouvoir

L'adhérent qui ne vient pas au Congrès et qui n'y désignerait pas de représentant, peut donner son pouvoir pour les élections se déroulant en salle de vote uniquement, à n'importe quel autre adhérent, indistinctement maire ou président d'une intercommunalité, mais de son département exclusivement (sans que le porteur de pouvoirs ne puisse dépasser le nombre maximum de 5 pouvoirs en sa possession par décision de la Commission électorale de l'AMF en date du 16 mai 2017).
L'adhérent souhaitant donner pouvoir doit préalablement informer l'AMF de son choix.
Pour ce faire, à l'aide de l'identifiant individuel et du mot de passe figurant dans le cartouche de la première page du dossier d'inscription et titré « CODE ELECTION », l'adhérent doit :

1. sur l'espace dédié au renouvellement des instances du site Internet de l'AMF (www.amf.asso.fr) cliquer sur la rubrique « 2. Donner pouvoir à un maire ou président de votre département »,
2. compléter en ligne le formulaire concerné en choisissant le nom du bénéficiaire sur la liste proposée,
3. le télécharger,
4. l'imprimer,
5. le signer,
6. y apposer le cachet de sa collectivité et
7. le retourner par voie postale impérativement et ce avant le 7 novembre 2017 (cachet de la poste faisant foi) à l'AMF, Service Congrès – 41, quai d'Orsay – 75343 Paris cedex 07.

Attention, seul le modèle de formulaire de pouvoir téléchargeable sur le site Internet de l'AMF et dument établi selon la procédure décrite ci-dessus sera admis.

Celui-ci réceptionné dans les temps et valablement enregistré, le choix de l'adhérent deviendra définitif et exclusif de toute autre modalité de vote.

3. POUR VOUS ACCOMPAGNER

Pour toutes questions techniques, une hotline téléphonique dédiée sera mise la disposition des adhérents :

- le mardi 21 novembre de 18h à 22h,
- le mercredi 22 novembre de 8h à 16h et
- le jeudi 23 novembre de 8h à 12h30.

FRANÇOIS BAROIN

Candidature à la Présidence de l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité

Paris, le 18 juillet 2017

Ma chère collègue,
Mon cher collègue,

Vous m'avez accordé votre confiance en novembre 2014 afin de vous représenter à la tête de notre Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité.

Ces 3 années ont été denses et sans répit. Sans cesse, il a fallu combattre les tentatives recentralisatrices des pouvoirs publics, s'opposer à la prolifération de lois, décrets et normes en tous genres qui complexifient l'exercice de la démocratie locale et endiguer les transferts de compétences non financés.

Ensemble, nous avons fait cause commune le 19 septembre 2015. Cette grande mobilisation que nous avons portée dans tout le pays pour rappeler le rôle irremplaçable de nos communes nous a permis d'alerter l'opinion publique et a porté ses fruits. En effet, lors du Congrès de juin 2016, nous avons obtenu un allègement significatif de l'effort supplémentaire qui nous était demandé sur les dotations.

Mais aujourd'hui encore, la vigilance est de mise en raison des contraintes financières et des charges qui pèsent sur l'action de nos communes et communautés. Le Manifeste, adopté à l'unanimité de nos instances et que nous avons soumis à l'ensemble des candidats à l'élection présidentielle le 22 mars dernier, nous a permis d'exprimer de façon déterminée notre conviction : « On ne réussira pas la France sans les communes ».

C'est pour la défendre que j'ai décidé de me présenter à nouveau devant vos suffrages afin de porter avec force, enthousiasme et responsabilité la voix des maires de France et des présidents d'intercommunalité. Le mandat de maire demeure pour moi le plus bel engagement au service direct de nos concitoyens et c'est la raison pour laquelle j'ai décidé de m'y consacrer totalement et de renoncer à mon mandat de sénateur.
Au-delà de notre engagement municipal, nous avons aussi naturellement vocation à approfondir les mutualisations et synergies au sein de nos intercommunalités pour construire ensemble des politiques stratégiques et des projets collectifs dynamiques.

Après l'annonce d'un nouvel effort budgétaire très conséquent demandé par l'Etat aux collectivités territoriales ainsi que d'une réforme profonde de la fiscalité locale, la tâche s'annonce encore immense pour notre association afin de préserver l'autonomie financière de nos collectivités dans le cadre d'un dialogue loyal mais exigeant avec l'Etat.

Pour relever tous ces défis, je souhaite que l'AMF s'appuie encore davantage sur les associations départementales, forces vives de notre réseau, ancrées dans nos territoires, aux côtés de tous les élus locaux qui se dévouent au quotidien pour nos concitoyens.

L'équipe de l'AMF que nous proposons à vos suffrages pour nos instances sera formée de femmes et d'hommes de valeur et d'expérience qui, par leur compétence et leur volonté, sauront vous représenter, porter nos combats et renforcer la vigilance de l'association auprès des pouvoirs publics.

Je m'engage, par ailleurs, à mettre en place des instances exécutives de l'AMF pluralistes, représentant la diversité de nos communes et intercommunalités sur les plans politique, géographique et démographique, en tenant compte aussi naturellement du cycle électoral qui vient de s'achever.

Enfin, je proposerai aux membres du Bureau de l'AMF que soient nommés vice-présidents associés, les présidents de l'Assemblée des communautés de France, de France Urbaine, de Villes de France, de l'Association des petites villes de France et de l'Association des maires ruraux de France. Cela permettra de renforcer encore davantage la voix du bloc local dans nos combats communs.

Vous pouvez compter sur mon engagement indéfectible pour œuvrer au renforcement des libertés locales et à la préservation de nos ressources dans l'intérêt général de tous les territoires de notre pays.

Très cordialement

François Baroin

francois.baroin@amf.asso.fr

RENOUVELLEMENT INSTANCE AMF 2 ok_Mise en page 1 03/08/2017 14:48 Page6

Liste candidate au Bureau

François BAROIN, maire de Troyes (10), président de Troyes Champagne Métropole
André LAIGNEL, maire d'Issoudun (36), président de la communauté de communes du Pays d'Issoudun
Philippe LAURENT, maire de Sceaux (92)
Cécile GALLIEN, maire de Vorey (43)
Michel VERGNIER, maire de Guéret (23)
Agnès LE BRUN, maire de Morlaix (29)
Marie-Hélène AMIABLE, maire de Bagneux (92)
Christian BILHAC, maire de Péret (34)
Natacha BOUCHART, maire de Calais (62), présidente de la communauté d'agglomération du Calaisis
Yves BOULOUX, maire de Montmorillon (86)
Pierrette DAFFIX-RAY, maire de Youx (63)
François DELUGA, maire du Teich (33)
Christian ESTROSI, maire de Nice (06), président de la Métropole Nice Côte d'Azur
Christophe FERRARI, maire de Pont-de-Claix (38), président de Grenoble-Alpes-Métropole
André FLAJOLET, maire de Saint-Venant (62)
Mohamed GNABALY, maire de L'Ile-Saint-Denis (93)
Laurent HENART, maire de Nancy (54)
Antoine HOMÉ, maire de Wittenheim (68)
Pierre JARLIER, maire de Saint-Flour (15), président de Saint-Flour communauté
Gilles LEPROUST, maire d'Allonnes (72)
David LISNARD, maire de Cannes (06)
Isabelle MAINCION, maire de La Ville aux Clercs (41)
Françoise MESNARD, maire de Saint-Jean-d'Angély (17)
Patrick MOLINOZ, maire de Vénarey-les-Laumes (21), président de la Communauté de communes du Pays d'Alésia et de la Seine
Gaël PERDRIAU, maire de Saint-Etienne (42) , président de la Métropole de Saint-Etienne
Florence PORTELLI, maire de Taverny (95)
Jean-Louis PUISSEGUR, maire de Pointis-Inard (31)
Pierre-Alain ROIRON, maire de Langeais (37)
Christophe ROUILLON, maire de Coulaines (72)
Nicolas SANSU, maire de Vierzon (18)
Monique SEMAVOINE, maire de Mazères-Lezons (64)
Sylvine THOMASSIN, maire de Bondy (93)
Frédéric VALLETOUX, maire de Fontainebleau (77)
Bernard VAURIAC, maire de Saint-Jory-de-Chalais (24), président de la communauté de communes des marchés du Périg'Or Limousin Thiviers Jumilhac
Catherine VAUTRIN, présidente de la communauté urbaine du Grand Reims (51)
Jean-Pierre VERAN, maire de Cotignac (83)

Liste candidate au Comité directeur

Marie APHATIE, maire de Saint-Vincent-de-Tyrosse (40)
Gil AVEROUS, maire de Châteauroux (36), président de Châteauroux métropole
Bernard BAUDOUX, maire d'Aulnoye-Aymeries (59)
Marie-Jeanne BEGUET, maire de Civrieux (01)
Nadine BELLUROT, maire de Reuilly (36)
Martine BERTHET, maire d'Albertville (73)
Bruno BESCHIZZA, maire d'Aulnay-sous-Bois (93)
Michel BISSON, maire de Lieusaint (77)
Jean-Claude BLIN, maire d'Eguzon-Chantome (36)
BONNEAU Nicolas, maire de La Chapelle Saint-Mesmin (45)
Maryvonne BOQUET, maire de Dourdan (91)
Jean-Pierre BOSINO, maire de Montataire (60)
Jean-Claude BOULARD, maire du Mans (72), président de la métropole du Mans
Christian BOULEAU, maire de Gien (45), président de la communauté de communes Giennoises
Jean-Pierre BOUQUET, maire de Vitry-le-François (51), président de la communauté de communes de Vitry, Champagne et Der
Xavier CADORET, maire de Saint-Gérand-le-Puy (03)
Philippe CALLEJA, maire de Saverdun (09)
Philippe CHALOPIN, maire de Baugé-en-Anjou (49), président de la communauté de communes Baugeois-Vallée
Jean-Jacques CHATEL, maire de Mainvilliers (28)
Frédéric CHEREAU, maire de Douai (59)
Didier CODORNIOU, maire de Gruissan (11)
Stéphanie DAUMIN, maire de Chevilly-Larue (94)
Constance de PELICHY, maire de La Ferté Saint-Aubin (45)
Jean-François DEBAT, président de Bourg-en-Bresse Agglomération (01)
Claire DELANDE, maire de Gagnac-sur-Cère (46)
Jean-Louis DENOIT, maire de Viviez (12)
Stéphane DENOYELLE, maire de Saint-Pierre d'Aurillac (33)
René DROUIN, maire de Moyeuvre-Grande (57)
Alain DUCHESNE, maire de Tourmignies (59)
Pierre DUCOUT, maire de Cestas (33), président de la communauté de communes Jalle Eau Bourde
Anne-Lise DUFOUR-TONINI, maire de Denain (59)
Denis DURAND, maire de Bengy-sur-Craon (18), président de la communauté de communes Pays de Nérondes
Jacqueline EUSTACHE-BRINIO, maire de Saint-Gratien (95)
Noël FAUCHER, maire de Noirmoutier-en-l'Île (85), président de la communauté de communes de l'Île de Noirmoutier
Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI, maire de Port-de-Bouc (13)
Hervé FERON, maire de Tomblaine (54)
Dominique GAMBIER, maire de Déville-lès-Rouen (76)
Grégory GARESTIER, maire de Maurepas (78)
Hélène GEOFFROY, maire de Vaulx-en-Velin (69)
Jean GIRARDON, maire de Mont Saint-Vincent (71)
Louis GISCARD d'ESTAING, maire de Chamalières (63)
Stéphanie GRIMALDI, maire de La Porta (2B)
Edith GUEUGNEAU, maire de Bourbon-Lancy (71)
Thibaut GUIGNARD, maire de Ploeuc-l'Hermitage (22)
Jean-François GUILLAUME, maire de Ville-en-Vermois (54)
Michel HIRIART, maire de Biriatou (64)
Alain HUNAULT, maire de Châteaubriant (44), président de la communauté de communes Châteaubriant-Derval
Jean-Claude HUSSON, maire de Saint-Arnoult-en-Yvelines (78)
Marc-Antoine JAMET, maire de Val-de-Reuil (27)
Jean-Paul JEANDON, maire de Cergy (95)
JORDAN Fabian, maire de Berrwiller (68), président de Mulhouse Alsace Agglomération
Martine KUNTZ-SARLAT, maire de Crastatt (67)
Marc LAFFINEUR, maire d'Avrillé (49)
Jean-Yves LALANNE, maire de Billère (64)
Etienne LENGEREAU, maire de Montrouge (92)

RENOUVELLEMENT INSTANCE AMF 2 ok_Mise en page 1 03/08/2017 14:48 Page8

David LAZARUS, maire de Chambly (60)
Nathalie LE YONDRE, maire d'Audenge (33)
Nicolas LEBAS, maire de Faches-Thumesnil (59)
Patrice LECLERC, maire de Gennevilliers (92)
Florian LECOULTRE, maire de Nouzonville (08)
Luc LEMONNIER, maire du Havre (76)
Serge LEPINE, maire de Camplong d'Aude (11)
Didier LEPRINCE, maire de Fontvannes (10)
Jacques MANGOLD, maire de Plouézec (22)
Jacques Jean Paul MARTIN, maire de Nogent-sur-Marne (94)
Didier MAUS, maire de Samois-sur-Seine (77)
MIALON-BURGAT Hélène, maire de Mondeville (14)
Magali MIRTAIN-SCHARDT, maire de Castelmaurou (31)
Jean-Louis MIVEL, maire de Cluses (74)
Christine MOREL, maire d'Harfleur (76)
Karl OLIVE, maire de Poissy (78)
Rachel PAILLARD, maire de Bouzy (51)
Olivier PAVY, maire de Salbris (41), président de la communauté de communes de la Sologne des Rivières
Christelle PELLE, maire d'Autainville (41)
Laurent PEYRONDET, maire de Lacanau (33)
Michèle PICARD, maire de Vénissieux (69)
Gilles PIRMAN, maire de Saint-Clément (89)
Gilles PLATRET, maire de Chalon-sur-Saône (71)
Sébastien POPULAIRE, maire de Touillon et Loutelet (25)
Gilles POUX, maire de La Courneuve (93)
Michel PY, maire de Leucate (11)
Joël RATIER, président de la communauté de communes Porte Océane du Limousin (87)
Marjolaine RAUZE, maire de Morsang-sur-Orge (91)
Claudette RIGOLLET, maire de Chalandray (86)
Bertrand RINGOT, maire de Gravelines (59)
Clément ROSSIGNOL-PUECH, maire de Bègles (33)
Jean ROTTNER, maire de Mulhouse (68)
Michel SAUVADE, maire de Marsac-en-Livradois (63)
Wilfried SCHWARTZ, maire de La Riche (37)
Jean SELLIER, maire de Saint-Sulpice-sur-Risle (61), président de la communauté de communes des Pays de l'Aigle
Alain SUGUENOT, maire de Beaune (21), président de la communauté d'agglomération Beaune Côte et Sud
Christine TEQUI, maire de Seix (09)
Marie-Hélène THORAVAL, maire de Romans-sur-Isère (26)
Denis TURREL, président de la communauté de communes du Volvestre (31)
Mickaël VALLET, maire de Marennes, président de la communauté de communes du Bassin de Marennes (17)
Antoine VIELLIARD, maire de Saint-Julien en Genevois (74)
Eric VUILLEMIN, maire de Romilly-sur-Seine (10), président de la communauté de communes des Portes de Romilly-sur-Seine
Claude WALLENDORFF, maire de Givet (08)
Michaël WEBER, maire de Woelfling-lès-Sarreguemines (57)
François ZOCCHETTO, maire de Laval (53), président de Laval Agglomération

Présidents d'associations départementales, membres de droit du Comité directeur *

(Liste à jour du 28 juillet 2017)

ASSOCIATION DES MAIRES DU DÉPARTEMENT DE L'AIN, Etienne BLANC
UNION DES MAIRES DE L'AISNE, Antoine LEFEVRE
ASSOCIATION DES MAIRES ET DES PRESIDENTS DE COMMUNAUTES DE L'ALLIER, Bruno ROJOUAN
ASSOCIATION DES MAIRES DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE, Daniel SPAGNOU
ASSOCIATION DES MAIRES ET PRÉSIDENTS DE COMMUNAUTES DES HAUTES-ALPES, Jean-Michel ARNAUD
ASSOCIATION DES MAIRES ET PRÉSIDENTS DE COMMUNAUTES DES ALPES-MARITIMES, Honoré COLOMAS
ASSOCIATION DES MAIRES ET DES PRESIDENTS DE COMMUNAUTES DE L'ARDECHE, Maurice WEISS
ASSOCIATION DES MAIRES DU DEPARTEMENT DES ARDENNES, Régis DEPAIX
ASSOCIATION DES MAIRES ET DES ELUS DE L'ARIEGE, Alain DURAN
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES MAIRES DE L'AUBE, François BAROIN
ASSOCIATION DES MAIRES DE L'AUDE, Patrick MAUGARD
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES MAIRES ET PRESIDENTS DE COMMUNAUTES DE L'AVEYRON, Jean-Louis GRIMAL
UNION DES MAIRES ET PRÉSIDENTS DES INTERCOMMUNALITES DES BOUCHES-DU-RHONE, Georges CRISTIANI
UNION AMICALE DES MAIRES DU CALVADOS, Ambroise DUPONT
ASSOCIATION DES MAIRES ET DES PRESIDENTS D'EPCI DU CANTAL, Pierre JARLIER
ASSOCIATION DES MAIRES DE LA CHARENTE, Jean-Michel BOLVIN
ASSOCIATION DES MAIRES DE LA CHARENTE-MARITIME, Michel DOUBLET
ASSOCIATION DES MAIRES ET PRESIDENTS DE COMMUNAUTES DE COMMUNES DU CHER, Rémy POINTEREAU
ASSOCIATION DES MAIRES ET PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITE DE LA CORREZE, Daniel CHASSEING
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES MAIRES ET PRÉSIDENTS D'EPCI DE LA CORSE-DU-SUD, Joselyne MATTEI-FAZI
ASSOCIATION DES MAIRES ET PRESIDENTS DE COMMUNAUTES DE HAUTE-CORSE, Pierre-Marie MANCINI
ASSOCIATION DES MAIRES ET DES PRESIDENTS D'INTERCOMMUNALITE DE LA COTE-D'OR, Ludovic ROCHETTE
ASSOCIATION DES MAIRES ET PRESIDENTS D'EPCI DES COTES-D'ARMOR, Armelle BOTHOREL
ASSOCIATION DES MAIRES ET ADJOINTS DE LA CREUSE, Michel VERGNIER
UNION DES MAIRES DE LA DORDOGNE, Bernard VAURIAC
ASSOCIATION DES MAIRES DU DOUBS, Patrick GENRE
ASSOCIATION DES MAIRES ET PRESIDENTS DE COMMUNAUTES DE LA DROME, Michel GREGOIRE
UNION DES MAIRES ET DES ELUS DE L'EURE, Jean-Paul LEGENDRE
ASSOCIATION DES MAIRES ET PRESIDENTS D'EPCI D'EURE-ET-LOIR, Gérard HAMEL
ASSOCIATION DES MAIRES ET PRESIDENTS D'EPCI DU FINISTERE, Dominique CAP
ASSOCIATION DES MAIRES ET PRESIDENTS D'EPCI DU GARD, Pilar CHALEYSSIN
ASSOCIATION DES MAIRES ET PRESIDENTS DE COMMUNAUTES DE HAUTE-GARONNE, Jean-Louis PUISSEGUR
ASSOCIATION DES MAIRES ET PRESIDENTS DE COMMUNAUTES DE COMMUNES DU GERS, Aymeri DE MONTESQUIOU
ASSOCIATION DES MAIRES DE GIRONDE, Gérard CESAR

* Conformément à l'article 14 des statuts de l'AMF

RENOUVELLEMENT INSTANCE AMF 2 ok_Mise en page 1 03/08/2017 14:48 Page10

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES MAIRES DE L'HERAULT, Christian BILHAC
ASSOCIATION DES MAIRES D'ILLE-ET-VILAINE, Françoise GATEL
ASSOCIATION DES MAIRES DE L'INDRE, Michel BLONDEAU
ASSOCIATION DES MAIRES D'INDRE-ET-LOIRE, Pierre LOUAULT
ASSOCIATION DES MAIRES DE L'ISERE, Daniel VITTE
ASSOCIATION DES MAIRES ET COMMUNES DU JURA, Bernard MAMET
ASSOCIATION DES MAIRES ET PRESIDENTS DE COMMUNAUTES DES LANDES, Hervé BOUYRIE
ASSOCIATION DES MAIRES DE LOIR ET CHER, Jean-Marie JANSSENS
FEDERATION DES MAIRES ET PRESIDENTS D'INTERCOMMUNALITE DE LA LOIRE, Jean-François BARNIER
ASSOCIATION DES MAIRES ET PRESIDENTS D'INTERCOMMUNALITE DE LA HAUTE-LOIRE, Jean PRORIOL
ASSOCIATION FEDERATIVE DEPARTEMENTALE DES MAIRES DE LOIRE-ATLANTIQUE, Maurice PERRION
ASSOCIATION DES MAIRES DU LOIRET, Frédéric CUILLERIER
ASSOCIATION DES MAIRES ET ELUS DU LOT, Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE
AMICALE DES MAIRES DU LOT-ET-GARONNE, Jean DIONIS DU SEJOUR
ASSOCIATION DES MAIRES, ADJOINTS, ELUS DE LA LOZERE, Jacques BLANC
ASSOCIATION DES MAIRES ET PRESIDENTS DE COMMUNAUTES DE MAINE-ET-LOIRE, Jean-Luc DAVY
ASSOCIATION DES MAIRES DU DEPARTEMENT DE LA MANCHE, Claude HALBECQ
ASSOCIATION DES MAIRES ET PRESIDENTS D'INTERCOMMUNALITE DE LA MARNE, Yves DÉTRAIGNE
ASSOCIATION DES MAIRES DE LA HAUTE-MARNE, Charles GUENÉ
ASSOCIATION DES MAIRES, ADJOINTS ET PRESIDENTS DE COMMUNAUTES DE LA MAYENNE, Alain DILIS
ASSOCIATION DES MAIRES DE MEURTHE-ET-MOSELLE, Rose-Marie FALQUE
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES MAIRES DE LA MEUSE, Gérard FILLON
ASSOCIATION DES MAIRES ET PRESIDENTS D'EPCI DU MORBIHAN, Jacques LE NAY
FEDERATION DES MAIRES DE MOSELLE ET PRESIDENTS D'EPCI, François GROSDIDIER
UNION AMICALE DES MAIRES DE LA NIEVRE, Daniel BARBIER
ASSOCIATION DES MAIRES DU NORD (en attente d'élection)
UNION DES MAIRES DE L'OISE, Alain VASSELLE
ASSOCIATION DES MAIRES DE L'ORNE, Alain LENORMAND
ASSOCIATION DES MAIRES ET PRESIDENTS D'INTERCOMMUNALITE DU PAS-DE-CALAIS, André FLAJOLET
ASSOCIATION DES MAIRES DU PUY-DE-DOME, Pierrette DAFFIX-RAY
ASSOCIATION DES MAIRES ET PRESIDENTS DE COMMUNAUTES DES PYRENEES-ATLANTIQUES, Alain SANZ
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES MAIRES ET PRESIDENTS DE COMMUNAUTES DE COMMUNES DES HAUTES-PYRENEES, Viviane ARTIGALAS
ASSOCIATION DES MAIRES, DES ADJOINTS ET DE L'INTERCOMMUNALITE DES PYRENEES-ORIENTALES, Guy ILARY
ASSOCIATION DES MAIRES DU DEPARTEMENT DU BAS-RHIN, Claude KERN
ASSOCIATION DES MAIRES DU HAUT-RHIN, René DANESI
ASSOCIATION DES MAIRES DU RHONE ET DE LA METROPOLE DE LYON, Claire PEIGNÉ
ASSOCIATION DES MAIRES DE LA HAUTE-SAONE, Alain CHRETIEN
ASSOCIATION DES MAIRES DE SAONE-ET-LOIRE, Marie-Claude JARROT
ASSOCIATION AMICALE DES MAIRES ET ADJOINTS DE LA SARTHE, Marc JOULAUD
FEDERATION DES MAIRES DE SAVOIE, Martine BERTHET
ASSOCIATION DES MAIRES, ADJOINTS ET CONSEILLERS GENERAUX DE HAUTE-SAVOIE, Nicolas RUBIN

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES MAIRES DE SEINE-MARITIME, Denis MERVILLE
UNION DES MAIRES DE SEINE-ET-MARNE ET DES PRESIDENTS D'EPCI, Valérie LACROUTE
UNION DES MAIRES DES YVELINES, Guy PELISSIER
ASSOCIATION DES MAIRES DES DEUX-SEVRES, Léopold MOREAU
ASSOCIATION DES MAIRES DE LA SOMME, Jean-Claude BILLOT
ASSOCIATION DES MAIRES ET DES ELUS LOCAUX DU TARN, Sylvain FERNANDEZ
ASSOCIATION DES MAIRES ET PRESIDENTS DE COMMUNAUTES DU TARN-ET-GARONNE, Francis LABRUYERE
ASSOCIATION DES MAIRES DU VAR, Jean-Pierre VERAN
ASSOCIATION DES MAIRES DE VAUCLUSE, Jean-François LOVISOLO
ASSOCIATION DES MAIRES ET PRESIDENTS DE COMMUNAUTES DE VENDEE, Anne-Marie COULON
ASSOCIATION DES MAIRES DE LA VIENNE, Yves BOULOUX
ASSOCIATION DES MAIRES ET DES ELUS DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE, Isabelle BRIQUET
ASSOCIATION DES MAIRES ET PRESIDENTS DE COMMUNAUTES DES VOSGES, Dominique PEDUZZI
ASSOCIATION DES MAIRES ET PRESIDENTS D'INTERCOMMUNALITES DE L'YONNE, Mahfoud AOMAR
ASSOCIATION DES MAIRES DU DEPARTEMENT DU TERRITOIRE-DE-BELFORT, Pierre REY
UNION DES MAIRES DE L'ESSONNE, Jean-Raymond HUGONET
ASSOCIATION DES MAIRES DES HAUTS-DE-SEINE, Jacques GAUTIER
ASSOCIATION DES MAIRES DU VAL DE MARNE, Philippe BOUYSSOU
UNION DES MAIRES DU VAL-D'OISE, Hugues PORTELLI
ASSOCIATION DES MAIRES DE GUADELOUPE, Jean-Claude PIOCHE
ASSOCIATION DES MAIRES DE LA MARTINIQUE, Maurice BONTE
ASSOCIATION DES MAIRES DE GUYANE, David RICHE
ASSOCIATION DES MAIRES DU DEPARTEMENT DE LA REUNION, Stéphane FOUASSIN
ASSOCIATION DES MAIRES DE MAYOTTE, Said OMAR OILI
SYNDICAT POUR LA PROMOTION DES COMMUNES DE POLYNESIE FRANÇAISE (SPCPF), Cyril TETUANUI
ASSOCIATION DES MAIRES DE NOUVELLE-CALEDONIE, Eric GAY